

L'évacuation des eaux usées de mon habitation est bouchée que dois-je faire ?

Publié le 16 janvier 2020

Vérifiez tout d'abord si une ou plusieurs évacuations (évier, WC, douche...) des eaux sales de l'habitation est bouchée.

Si le réseau est bouché dans votre partie privée, les travaux sont à votre charge et vous pouvez faire appel à l'entreprise de votre choix pour les faire réaliser (ex: sociétés d'hydrocurage et entreprises de travaux publics en consultant les pages jaunes).

Si le réseau est bouché sous le domaine public, contactez le service assainissement au 05 53 35 86 33 ou sainissement@grandperigueux.fr.

Sur le même thème

ASSAINISSEMENT

Y a-t-il une fréquence obligatoire pour vidanger son assainissement individuel ?

🔍 Consulter la réponse

ASSAINISSEMENT

Quand dois-je demander l'avis du SPANC ?

🔍 Consulter la réponse

ASSAINISSEMENT

Quels sont les contrôles en matière d'assainissement non collectif ?

🔍 Consulter la réponse

ASSAINISSEMENT

Puis-je tout jeter dans le "tout-à-l'égout" ?

🔍 Consulter la réponse



255 rue Martha Desrumaux
24000 PÉRIGUEUX

ALLO AGGLO
05 53 35 86 00

> CONTACT